

RCS : DIJON Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00400 Numéro SIREN : 838 454 619 Nom ou dénomination : A.PERES PEINTURE SN

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2019 sous le numéro de dépôt 12957

Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce

**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 9		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		le 30 OCT. 2019 sous le N° B Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 668.00	1 291.70	5 376.30		5 376.30	
	Fonds commercial (1)	7 000.00		7 000.00		7 000.00	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
ACTIF CIRCULANT	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	29 109.88	5 685.09	23 424.79		23 424.79	
	Autres immobilisations corporelles	12 000.00	3 487.94	8 512.06		8 512.06	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Comptes de Régularisation	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 520.00		2 520.00		2 520.00	
	Total II	57 297.88	10 464.73	46 833.15		46 833.15	
	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	5 839.00		5 839.00		5 839.00	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
Comptes de Régularisation	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	154 070.10		154 070.10		154 070.10	
	Autres créances	34 070.93		34 070.93		34 070.93	
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	1 128.27		1 128.27		1 128.27	
	Total III	195 108.30		195 108.30		195 108.30	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	252 406.18	10 464.73	241 941.45		241 941.45	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

2 520.00

COGEF

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000.00		5 000.00	
	Réserves Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 397.75		4 397.75	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	9 397.75		9 397.75	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	60 990.34 50 944.40		60 990.34 50 944.40	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	70 345.04 48 932.06		70 345.04 48 932.06	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 331.86		1 331.86	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	232 543.70		232 543.70	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	241 941.45		241 941.45	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

232 543.70

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	813 464.92		813 464.92		813 464.92	
Chiffre d'affaires NET	813 464.92		813 464.92		813 464.92	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			20 046.83		20 046.83	
Autres produits			22.92		22.92	
Total des Produits d'exploitation (I)			833 534.67		833 534.67	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			128 616.70		128 616.70	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 839.00		5 839.00	
Autres achats et charges externes *			305 395.23		305 395.23	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 218.64		8 218.64	
Salaires et traitements			247 704.46		247 704.46	
Charges sociales			133 644.46		133 644.46	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 464.73		10 464.73	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			108.88		108.88	
Total des Charges d'exploitation (II)			828 314.10		828 314.10	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 220.57		5 220.57	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 9	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	924.31		924.31	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	924.31		924.31	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 747.13		1 747.13	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 747.13		1 747.13	
2. Résultat financier (V-VI)	822.82		822.82	
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 397.75		4 397.75	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	834 458.98		834 458.98	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	830 061.23		830 061.23	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 397.75		4 397.75	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

444.00
COGEF

A. PERES PEINTURE SN
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 4-6, rue du Champ de Vin,
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
838 454 619 RCS DIJON

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 JUIN 2019

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

L'associée unique, sur proposition de la Présidente de la Société, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 4 397,75 euros de la manière suivante :

A la réserve légale	219,89 euros

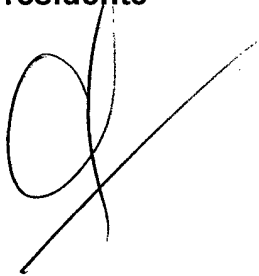
Solde	4 177,86 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 4 177,86 euros.

L'associée unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme

La Présidente



2011

GESCOREC AUDIT

Société de Commissaires aux Comptes

A.PERES PEINTURE SN

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 €
4 - 6 rue du Champ de Vin
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
838 454 619 RCS DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

30 OCT. 2019

12857

A.PERES PEINTURE SN

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 €
4 – 6 rue du Champ de Vin
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
838 454 619 RCS DIJON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Associée unique,

I. Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société A.PERES PEINTURE SN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons en particulier porté notre attention sur la base et le calcul du CICE.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Champagnole
Le 11 juin 2019.

GESCOREC AUDIT

Xavier BADOR

Commissaire aux comptes

Mandataire social chargé du dossier

SAS GESCOREC AUDIT

Commissaires aux comptes

39 rue Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	6 668	1 292	5 376		5 376	
	Fonds commercial (1)	7 000		7 000		7 000	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	29 110	5 685	23 425		23 425	
	Autres immobilisations corporelles	12 000	3 488	8 512		8 512	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 520		2 520		2 520	
	Total II	57 296	10 465	46 833		46 833	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	5 839		5 839		5 839	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	154 070		154 070		154 070	
	Autres créances	34 071		34 071		34 071	
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)	1 128		1 128		1 128	
	Total III	195 108		195 108		195 108	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		252 406	10 465	241 941		241 941	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

2 520

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 9	Exercice N-1	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000	
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 398		4 398	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	9 398		9 398	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	60 990		60 990	
	Emprunts et dettes financières diverses	50 944		50 944	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 345		70 345	
	Dettes fiscales et sociales	48 932		48 932	
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 332		1 332	
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	232 544		232 544	
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	241 941		241 941	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

232 544

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 9			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	813 465		813 465		813 465	
Chiffre d'affaires NET	813 465		813 465		813 465	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			20 047		20 047	
Autres produits			23		23	
Total des Produits d'exploitation (I)			833 535		833 535	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			128 617		128 617	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			5 039		5 039	
Autres achats et charges externes *			305 395		305 395	
Impôts, taxes et versements assimilés			8 219		8 219	
Salaires et traitements			247 704		247 704	
Charges sociales			133 644		133 644	
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			10 465		10 465	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			109		109	
Total des Charges d'exploitation (II)			828 314		828 314	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			5 221		5 221	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018	Exercice N-1 9	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres Intérêts et produits assimilés (3)	924		924	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	924		924	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 747		1 747	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 747		1 747	
2. Résultat financier (V-VI)	823		823	
3. Résultat courant avant Impôts (I-II+III-IV+V-VI)	4 398		4 398	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	834 459		834 459	
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	830 061		830 061	
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 398		4 398	

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le compte rendu de mission

444
COGEF

SAS GSCOREC AUDIT
Commissaires aux comptes
39 rue Bazinet
39300 CHAMPAIGNOLE

SASU A. PERES PEINTURE SN
4 Rue du Champ de vin

21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

ANNEXE DU 01/04/2018 AU 31/12/2018

COGEF

9 place de la Comédie

39000 LONS LE SAUNIER

03 84 86 18 40

SAS GESCOREC AUDIT
Commissaires aux comptes
39 rue Bazinet
39300 CHAMPAGNOLE

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 14 846 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 14 846 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	14 846
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	14 846

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL			13 668
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			29 110
Matériel de transport			11 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			900
TOTAL			41 110
Prêts, autres immobilisations financières			2 520
TOTAL			2 520
TOTAL GENERAL			57 298

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 668	13 668
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			29 110	29 110
Matériel de transport			11 100	11 100
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			900	900
TOTAL			41 110	41 110
Prêts, autres immobilisations financières			2 520	2 520
TOTAL			2 520	2 520
TOTAL GENERAL			57 298	57 298

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 292		1 292
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		5 685		5 685
Matériel de transport		3 141		3 141
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		347		347
TOTAL		9 173		9 173
TOTAL GENERAL		10 465		10 465

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob. incorporelles TOTAL	1 292				
Instal. techniques matériel outillage indus.	5 685				
Matériel de transport	3 141				
Matériel de bureau informatique mobilier	347				
TOTAL	9 173				
TOTAL GENERAL	10 465				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	2 520	2 520	
Autres créances clients	154 070	154 070	
Personnel et comptes rattachés	3	3	
Impôts sur les bénéfices	14 846	14 846	
Taxe sur la valeur ajoutée	16 709	16 709	
Débiteurs divers	2 513	2 513	
Charges constatées d'avance	1 128	1 128	
TOTAL	191 789	191 789	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	60 990	60 990		
Fournisseurs et comptes rattachés	70 345	70 345		
Personnel et comptes rattachés	1 116	1 116		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 147	33 147		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 811	13 811		
Autres impôts taxes et assimilés	858	858		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 332	1 332		
Groupe et associés	50 944	50 944		
TOTAL	232 544	232 544		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	100.0000		500		500

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/12/2018

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-188; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
fonds de commerce	7 000			7 000	
Total	7 000			7 000	

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-188)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
licences	6 668	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 à 3 ans
Matériel de bureau	Linéaire	1 à 3 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2018 au 31/12/2018

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 177
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 138
Dettes fiscales et sociales	2 557
Total	10 872

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 128
Total	1 128